



INFORMATIONS POUR LES INSCRIPTIONS AUX PRESTATIONS MUNICIPALES "ENFANCE"

COMMENT S'INSCRIRE ?

**FINI LES
FORMULAIRES
PAPIER !**

**POUR INSCRIRE VOS ENFANTS,
CONNECTEZ-VOUS SUR :**

le Portail Famille :
<https://famille.ville-chaville.fr>

Il suffit de cocher les prestations choisies et de valider.

**PÉRIODE
D'INSCRIPTION
du 15 avril
au 15 mai
2019**

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT VOUS PRÉSENTER EN MAIRIE À L'ACCUEIL FAMILLES-CITOYENNETÉ

Tél.: 01 41 15 40 00 - Mail : activites.famille@ville-chaville.fr

L'accès aux prestations municipales s'adresse aux enfants chavillois ou scolarisés à Chaville.

Pour les familles n'ayant pas d'accès Internet, les inscriptions peuvent être réalisées en mairie, au guichet de l'Accueil Familles-Citoyenneté.

Une fiche sanitaire est à remplir obligatoirement et à transmettre lors de l'inscription.

Tout changement de coordonnées (adresse, téléphone, mail, etc.) doit être signalé à l'Accueil Familles-Citoyenneté.

Les accueils de loisirs du mercredi font l'objet d'une pré-inscription selon les mêmes modalités.
Une commission en juin attribue ensuite les places.

Les modifications ou les annulations d'inscriptions devront être signalées par mail au moins 15 jours à l'avance.

Le règlement des factures peut s'effectuer soit :

- par prélèvement automatique
- par carte bancaire via le portail famille ou à la régie centrale
- en espèces auprès de la régie centrale
- par chèque bancaire
- les CESU sont acceptés à la régie centrale, uniquement jusqu'aux 6 ans de l'enfant

La restauration scolaire est facturée directement par Elios.

Toutes les infos pratiques sur www.ville-chaville.fr

ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

NOTICE D'INSCRIPTION AUX SERVICES MUNICIPAUX

EMPLOI DU TEMPS POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2019

Les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de Chaville suivront la classe, **4 jours par semaine** (lundi, mardi, jeudi et vendredi) **de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.**

ORGANISATION DES PRESTATIONS MUNICIPALES

La restauration scolaire

La restauration scolaire est assurée tous les jours de la semaine de 11h30 à 13h30.

Accueil du matin

Tous les jours de la semaine de 7h45 jusqu'à 8h20.

Accueil du soir maternel

Tous les jours de la semaine sauf le mercredi de 16h30 à 18h30.

Étude surveillée

Tous les jours de la semaine sauf le mercredi de 16h30 à 18h30.

LES MERCREDIS

Inscription à l'année en fonction des places disponibles.

1^{re} formule

Journée complète avec déjeuner*

2^e formule

Matin et déjeuner*

Les inscriptions exceptionnelles seront possibles sur les 2 formules en fonction des places disponibles

*Déjeuner facturé en plus par le prestataire

INFORMATION SUR LE NOUVEL EMPLOI DU TEMPS SCOLAIRE SUR LE SITE DE LA VILLE

NOUVEL EMPLOI DU TEMPS SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

		LUNDI	MARDI	MERCREDI ALSH	JEUDI	VENDREDI
7h45 - 8h30	Accueil matin	Périscolaire (0h45 min)	Périscolaire (0h45 min)	2 formules d'accueils de loisirs	Périscolaire (0h45 min)	Périscolaire (0h45 min)
8h30 - 11h30	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire		Mercredi journée	Temps scolaire
11h30 - 13h30	Pause méridienne	Restauration (2h)	Restauration (2h)	Mercredi Matin repas		Restauration (2h)
13h30 - 16h30	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
16h30 - 18h30	Accueil soir	Accueil soir ou étude (2h)	Accueil soir ou étude (2h)		Accueil soir ou étude (2h)	Accueil soir ou étude (2h)

JOURNÉE COMPLÈTE. Vous trouverez ci-dessous la liste des accueils disponibles le mercredi.

Accueils maternels

- Les Fougères maternels
- Le Muguet
- Les Jacinthes
- Les Pâquerettes
- Les Myosotis

Accueils élémentaires

- Paul Bert
- Ferdinand Buisson

LES DEMANDES DE PRÉ-INSCRIPTION POUR LE MERCREDI SERONT TRAITÉES PAR ORDRE D'ARRIVÉE.

DEMI JOURNÉE (le matin). Vous trouverez ci-dessous la liste des accueils disponibles le mercredi matin.

Accueil maternel

- Les Pâquerettes

Accueil élémentaire

- Anatole France